



LA DIRECTION DE PRODUCTION

FORMATIONS

2026

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ACCUEIL PUBLIC/RENSEIGNEMENTS

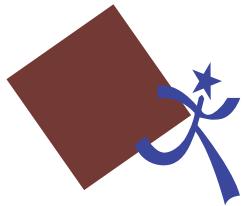
19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS

Tél. : 01 40 30 22 35

ADRESSE POSTALE

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS

www.cefpf.com - info@cefpf.com



SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le CEFPI en quelques mots	4-5
Nos engagements	6-11
Les conditions de recevabilité	12
Comment financer la formation	12-13
Quelques mots sur le métier	14
Public concerné et objectifs	14-15
Modalités de mise en œuvre	16-17
Contenu de l'action	18-19
Programme détaillé	20-24
Conditions générales de vente	25

LE CEFPF, 33 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Créé en décembre 1992 à l'initiative de plusieurs personnalités de l'AFPF (Association Française des Producteurs de Films), pour répondre aux besoins des professionnels du secteur, le CEFPF a été le premier centre associatif de formation à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Depuis 33 ans, nous avons formé plus de 12.000 professionnels du film et des industries créatives et culturelles : intermittents du spectacle, salariés des sociétés de production et de diffusion, auteurs, entrepreneurs, indépendants, salariés en reconversion, étudiants, apprentis...

Le succès de notre mission s'appuie sur des engagements forts qui guident nos actions au quotidien : un cadre pédagogique exigeant, une démarche qualité reconnue et une charte de responsabilité environnementale et sociétale.

La démarche du CEFPF :
un projet pédagogique
à caractère **professionnel**
et une exigence de **qualité**.

Osez, créez, partagez !

Le CEFPF accompagne chaque année 400 professionnels et futurs professionnels.

Sa pédagogie se fonde sur la proximité : dans un environnement enrichissant et propice aux rencontres, nous valorisons les expertises, la diversité, les profils atypiques et promouvons une culture de co-création et de partage.

Notre accompagnement individuel soutient cet écosystème professionnalisant et aide chacun à bâtir un parcours adapté et réaliste, s'insérer, évoluer dans le secteur et y développer son projet personnalisé.



6 RAISONS DE CHOISIR LE CEFPF

1

L'indépendance, pas le profit

Le CEFPF est une association à but non lucratif (loi 1901). Contrairement à d'autres organismes de formation ou écoles de cinéma, gérés et financés par des fonds de pension et des groupes d'intérêt, nous avons conservé ce statut indépendant, pour garantir notre autonomie pédagogique. Nous pouvons ainsi privilégier la qualité de l'enseignement et la réussite de nos apprenants sur tout autre objectif.

2

Une pédagogie réputée pour sa qualité

Reconnu dans le secteur pour le sérieux et l'excellence de son enseignement, le CEFPF délivre des formations professionnalisantes alternant théorie - pratique et accompagnement personnalisé. Nous faisons le choix de cycles courts et de groupes d'effectifs très réduits, pour s'adapter à tous les niveaux. Nos programmes, qui font référence, sont ancrés dans la réalité du marché, constamment actualisés et dispensés par un important réseau d'intervenants professionnels, renommés pour leur expertise.

3

L'accompagnement personnalisé

Notre pédagogie est fondée sur un suivi 100% individualisé visant la réussite de votre projet professionnel. Vous bénéficiez du soutien continu d'un formateur référent, de conseillers pédagogiques et, si souhaité, d'un référent handicap. Pour vous accompagner, nous organisons des workshops et des ateliers CV, des mises en situation, des master classes, des rencontres avec des recruteurs, mentors et décideurs (job et pitch-dating), des tests avec débriefing, des entretiens d'orientation et des séances de coaching personnalisé.

4

L'intégration à un réseau actif

Le CEFPF compte plus de 450 intervenants professionnels en activité, 12.000 anciens exerçant dans le secteur, et entretient depuis 33 ans de solides liens de confiance avec les entreprises, syndicats et associations professionnelles du secteur. Ce réseau étendu de contacts est une force pour vous ouvrir de réelles opportunités d'insertion et de développement professionnel.

5

Des formations reconnues et diplômantes

Le CEFPF est depuis 2020 certifié Qualiopi pour les actions de formation, la VAE et l'apprentissage.

Le titre "Assistant de Réalisation" est reconnu par l'Etat au niveau 5 (inscrit au RNCP) et éligible au CPF.

Nos formations sont soutenues par de nombreux partenariats et financées à 100% par l'AFDAS (Fonds d'Assurance Formation des Activités du Spectacle, pour les intermittents)

6

Une insertion et une évolution durables dans le secteur

Nous accompagnons chaque année 400 professionnels et futurs professionnels pour bâtir un projet réaliste : intégrer un métier dans le secteur et y développer leur parcours. L'accompagnement individuel aide chacun à aiguiser et structurer sa créativité, sa mobilité intellectuelle, son sens des opportunités et son réseau et permet d'excellents taux d'insertion et d'adéquation des parcours aux objectifs visés.

NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Notre objectif prioritaire est la réussite de **votre projet professionnel** : évolution de carrière, intégration ou reconversion dans le métier. La base de notre démarche pédagogique est un **suivi 100% individualisé**, qui vous permet de tirer pleinement parti des **programmes professionnalisants** au contact d'**intervenants experts**.

Vous garantir un accompagnement personnalisé

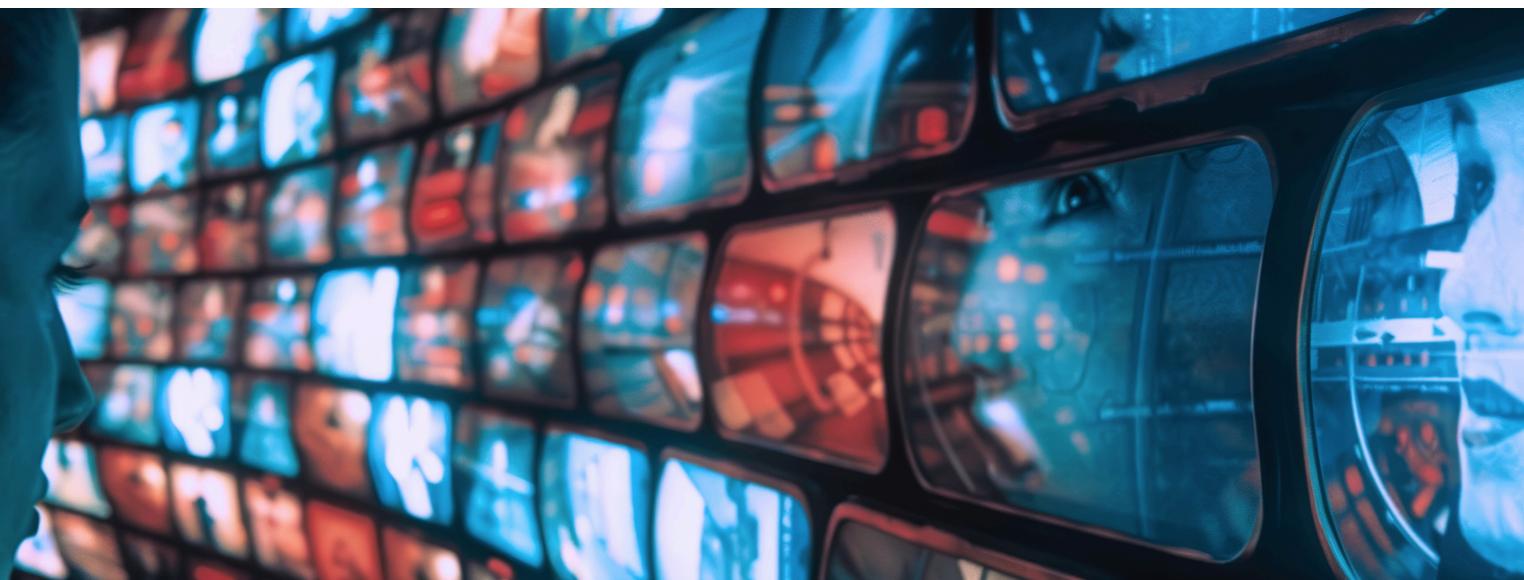
Dès votre premier entretien : un conseiller pédagogique vous aide à vous positionner et établir une stratégie pour le réaliser. Il peut aussi vous conseiller pour constituer votre dossier.

Tout au long du cursus, vous bénéficiez du soutien continu d'un formateur référent et, si souhaité, d'un référent handicap, que vous pouvez consulter individuellement ou avec d'autres stagiaires : ils sont garants du bon déroulement de votre formation, avec l'appui du responsable et de l'équipe pédagogique.

Selon les formations, ils organisent pour préparer votre intégration professionnelle :

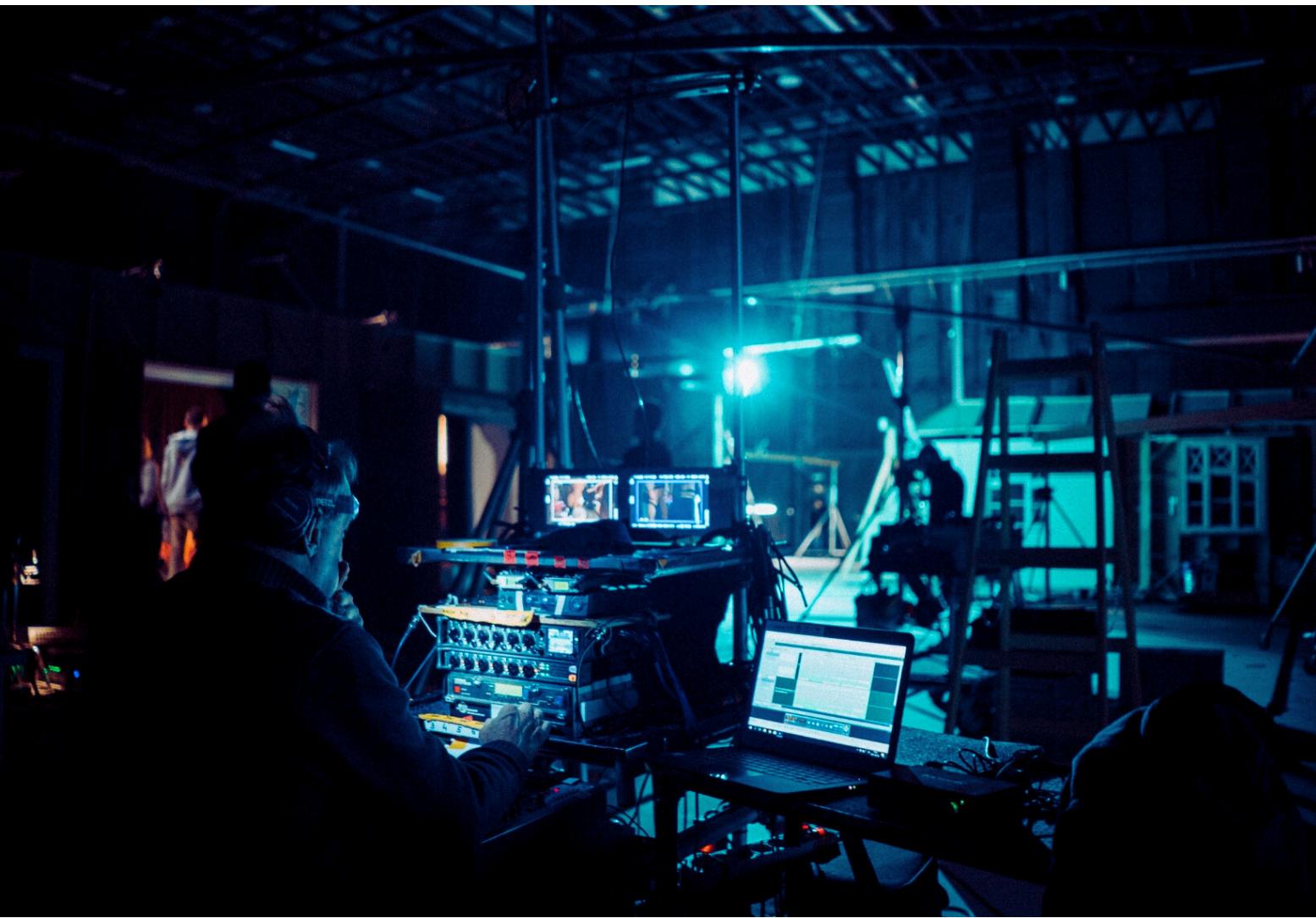
- des modules de préparation à la communication : cohésion de groupe, affirmation de soi, prise de parole en public, expression orale...
- des mises en situation et cas pratiques ;
- des entretiens individuels et tests avec débriefing pour évaluer vos acquis et préciser vos objectifs ;
- des modules, ateliers et workshops d'insertion professionnelle et des séances de coaching individuel et collectif, axés sur la recherche de stage, la rédaction de CV, d'une candidature ciblée, la préparation d'un entretien, le pitch, etc. ;
- des master classes, des rencontres avec des recruteurs, mentors et décideurs (job et pitch dating) et des soirées réseau
- des examens devant des jurys paritaires de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel
- un coaching personnel sur mesure (prestation à la demande) peut aussi vous permettre de capitaliser sur vos atouts, votre réseau, vos compétences transférables et mieux appréhender les jalons et changements à franchir à moyen – long terme dans votre projet.

A l'issue de la formation, le CEFPP continue, si vous le souhaitez, à analyser et accompagner le déroulement de votre parcours, pour vous aider à surmonter des questionnements ou obstacles ponctuels, à ajuster votre démarche et à atteindre vos objectifs.



Vous proposer des programmes de référence

- Nos formations sont professionnalisantes et leurs contenus sont ancrés dans la réalité du marché et de ses mutations. Ils sont conçus et actualisés avec des partenaires de l'industrie pour garantir en permanence leur adéquation aux besoins de la profession.
- Les sessions sont organisées en cycles courts, alternant théorie – pratique et ponctués d'applications, mises en situation, interventions d'experts et simulations professionnelles.
- Les cours sont délivrés en groupes d'effectifs très réduits pour favoriser les interactions et s'adapter au niveau de chacun.



Vous former avec des professionnels en activité

- Les cours sont dispensés par un important réseau d'intervenants professionnels, actifs et reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel :
- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de TV et d'organismes de diffusion ;
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...)
- producteurs et distributeurs
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...
- experts des questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales de l'entreprise de production : avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise...

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Fondé par un syndicat de producteurs, le CEFPPF est reconnu dans le paysage audiovisuel depuis plus de 30 ans comme un acteur majeur de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel, et réputé l'un des centres les plus attentifs à la qualité de ses formations. Cette reconnaissance nous engage à une démarche exigeante et structurée au service de nos apprenants.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

La certification Qualiopi : gage de qualité

Le CEFPPF est membre des Acteurs de la Compétence, marque d'engagement dans une démarche d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins du secteur, et qualifié par l'Office Professionnel de Qualification (OPQF), qui garantit la rigueur et le professionnalisme de nos formations.

Depuis 2020, il a obtenu la certification Qualiopi pour trois types d'actions : les actions de formation, la VAE (validation des acquis de l'expérience) et l'apprentissage.

Cette certification atteste du respect des critères du Référentiel National Qualité (loi du 5 Septembre 2018), qui repose sur 7 engagements fondamentaux :

1. Une communication transparente sur les formations et débouchés.
2. Des formations adaptées aux besoins des apprenants et du marché.
3. Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
4. Un cadre d'apprentissage optimisé, avec des ressources adaptées.
5. Une montée en compétences continue des formateurs et équipes pédagogiques.
6. Une veille active sur l'évolution des métiers et des technologies.
7. Une évaluation et amélioration continue, intégrant les retours des apprenants et des acteurs du secteur.

Des formations dispensées par des professionnels, pour des professionnels

Le CEFPPF fait exclusivement appel à des professionnels pour dispenser les formations.

Le recours à un grand nombre de ces experts reconnus – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir :

- Des connaissances constamment actualisées, adaptées aux réalités du marché.
- Une expertise sectorielle forte, avec des intervenants spécialisés.
- Une approche diversifiée, qui permet une transmission large et pointue des savoirs et savoir-faire.

Une pédagogie professionnalisante et structurée

Le nombre et la diversité des intervenants au CEFPPF rendent indispensable une organisation pédagogique rigoureuse, garantissant la cohérence et la qualité des enseignements :

- Une sélection et une orientation préalable approfondies des candidats, assurant des formations en phase aux objectifs individuels.
- Une coordination pédagogique structurée, encadrée par un responsable pédagogique et un formateur référent associé à chaque formation.
- La contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique.
- Un suivi et un accompagnement post-formation des apprenants, favorisant l'insertion et l'évolution professionnelle.

Le suivi et l'évaluation des acquis

Toutes nos formations comprennent une évaluation des acquis en fin de parcours, sous forme de tests ou d'exams avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant de :

- Valoriser ses acquis et compétences pour consolider son CV et renforcer son employabilité.
- Identifier ses axes de progression pour affiner son parcours.

Elles sont doublées d'un suivi renforcé de la qualité pédagogique :

- Bilans hebdomadaires pour ajuster la formation en temps réel.
- Évaluation finale « à chaud », pour garantir un progrès continu des pratiques.



NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

Notre responsabilité éducative vis-à-vis des valeurs de durabilité, d'inclusion et d'égalité est double : d'une part, former à leur mise en œuvre concrète dans les pratiques métier du secteur ; d'autre part, les transmettre à des professionnels, eux-mêmes vecteurs de culture et d'influence.

C'est pourquoi nous avons adopté une charte d'engagement sociétal et nous collaborons avec des partenaires qui guident nos actions pour un environnement pédagogique et professionnel responsable et équitable, où chacun peut développer son potentiel.

Handicap : nous sommes tous concernés !

Nous sommes tous concernés par le handicap, et l'accessibilité profite à tous. En tant qu'[#activateurdeprogrès](#), nous mettons en place des mesures concrètes pour lever les barrières d'accès à nos formations, adapter nos infrastructures et perfectionner nos méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

L'accompagnement individualisé, pilier historique du CEFPIF, est au cœur de cette démarche pour garantir un apprentissage équitable, quelle que soit votre situation ou votre handicap.



Égalité, mixité et diversité de genre

Experts depuis plus de 30 ans des industries culturelles, nous connaissons le rôle clé des médias dans la construction des représentations sociales et des stéréotypes. Engagés aux côtés du [Collectif 50/50](#), nous œuvrons activement à promouvoir la mixité, la diversité et de l'égalité des genres dans l'audiovisuel et le cinéma.

- Nous assurons des opportunités égales, l'équilibre et la parité dans les jurys, postes à responsabilité, etc.
- Nous sensibilisons à une culture d'inclusion et de respect mutuel.
- Enfin, nous luttons contre toutes les formes de discrimination et de violences genrées et mettons à disposition une référente harcèlement.

Le Collectif 50/50



Diversité socio-culturelle et égalité des chances

Signataire de la [Charte de la Diversité](#), le CEFPPF promeut un environnement où chacun peut exprimer sa singularité et enrichir le collectif par la diversité des parcours.

- Nous proposons des contenus pédagogiques inclusifs et variés, valorisant la richesse culturelle et sociale.
- Nous œuvrons pour un accès élargi à la formation et à l'emploi, en mettant l'accent sur l'élimination des discriminations et préjugés.



Éco-responsabilité et transition écologique

Depuis 2010, le CEFPPF soutient la démarche [EcoProd](#), qui vise à réduire l'empreinte environnementale de l'audiovisuel.

L'enjeu est de taille : le secteur audiovisuel en France émet annuellement environ 1,7 M de tonnes de CO₂, soit 2,9 % de la consommation électrique nationale et 0,9 % de l'empreinte carbone totale. Une part significative est liée aux tournages. Educateurs, notre rôle est clé pour accompagner l'industrie vers des pratiques écoresponsables par :

- L'intégration des enjeux environnementaux dans nos contenus de formation.
- Des actions concrètes pour limiter notre empreinte écologique et encourager des pratiques durables.
- La sensibilisation des apprenants et partenaires à une gestion responsable des ressources et des productions audiovisuelles.



 **ECOPROD**



Le CEFPPF est une organisation associative, fondée par un réseau de producteurs : la force du collectif fait partie de notre ADN. Nous savons que la réussite de ces engagements repose sur l'implication de chacun : apprenants, formateurs, partenaires et acteurs du secteur. [Rejoignez-nous](#) pour contribuer et en partager les valeurs, les idées et les ressources !

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

1 Analyse du projet professionnel du candidat : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.

2 Étude de recevabilité de la candidature (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.

Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.

3 Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat : envoi d'un mail

4 Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur

5 Réponse envoyée par le financeur

6 Envoi de la convocation au candidat : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseiller de se rapprocher du CEFPIF, au moins un mois avant le début de la formation choisie

COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

- **En tant que demandeur.euse d'emploi**

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié·e·s peu ou pas qualifié·e·s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPIF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

- **En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel**

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des action de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-d'accès-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.
Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salari  .e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous   tes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous b  n  ficiez d'un acc  s    la formation dans le cadre du plan de d  veloppement des comp  tences des artistes-auteur.ices, d  s lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières ann  es

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières ann  es

Ces conditions vous permettent de b  n  ficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les crit  res de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous   tes chef.fe d'entreprise non salari  .

Si vous cotisez au RSI (R  gime Social des Ind  pendants), votre formation peut   tre prise en charge par l'Agefice. Vous devez d  poser une demande avant le d  but de la formation, puis avancer financi  rement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur pr  sentation des documents justificatifs (facture acquitt  e, attestation de participation...).

Si vous cotisez au RSI (R  gime Social des Ind  pendants), votre formation peut   tre prise en charge par l'Agefice. Vous devez d  poser une demande avant le d  but de la formation, puis avancer financi  rement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur pr  sentation des documents justificatifs (facture acquitt  e, attestation de participation...).

Si vous   tes inscrit    la Chambre des M  tiers et de l'Artisanat, vous b  n  ficiez d'une prise en charge par le FAFCEA a hauteur de 4800€ /an.

Si vous   tes inscrit    la Chambre des Commerces et de l'Industrie, et dans les secteurs de la culture, des m  dias, des arts, du spectacle, des loisirs, de la communication, etc. vous b  n  ficiez d'une prise en charge par l'AFDAS.

Si vous   tes en profession lib  rale, vous b  n  ficiez d'une prise en charge par le FIF-PL.

Vous   tes salari  .e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salari  , les structures de statut associatif peuvent cotiser    l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous   tes ind  pendant.e et/ou profession lib  rale

Vous devez d  poser une demande aupr  s du FIF-PL avant le d  but de la formation, puis avancer financi  rement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur pr  sentation des documents justificatifs (facture acquitt  e, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide    la formation professionnelle

Apr  s une t  tude personnalis  e de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caract  re destabilisant de la d  pense, et dans le cas d'une r  ponse n  gative des organismes de financement sollicit  s (OPCO, P  ole Emploi, Conseil r  gional...), une aide pourra   ventuellement vous   tre accord  e par Audiens. Elle porte sur le co  t p  dagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPPF.

Diff  rentes modalit  s de paiement peuvent vous   tes propos  es de sorte    ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualit  s et rembourse au prorata la formation si abandon (apr  s r  ception d'un mail explicatif).

PRÉSENTATION DU MÉTIER

CONTEXTE

Les besoins du secteur

Le directeur de production est responsable du bon déroulement d'une production audiovisuelle. Il porte notamment la responsabilité de la bonne gestion budgétaire de la production dont il réfère au producteur. La compléxité des montages financiers (coproduction, crédit d'impôt), les responsabilités croissantes quant au bien-être de l'équipe lors du tournage (harcellement, normes de sécurité) impliquent des compétences remises à jours régulièrement. En outre l'arrivée massive de coproductions étrangères ou avec des plateformes rendent nécessaires une maîtrise de logiciels tel que MMB.

Focus sur le métier (CPNEF AV)

Le directeur de production intervient dès la phase de préproduction pour le compte d'un producteur et d'une société de production. A partir d'un scénario, il procède au «dépouillement» technique sous l'angle des coûts probables des scènes et séquences afin de réaliser une estimation d'un film. Cette estimation permet au producteur d'avoir un cadre financier plus précis. Le directeur de production gère et affine le budget du film qui représente un équilibre précaire entre la volonté artistique du réalisateur et une réalité budgétaire, fixée par le producteur. Une fois le projet entré dans la phase de production, le directeur de production prend en charge la gestion concrète. En concertation avec le réalisateur, il détaille encore plus précisément les moyens humains et techniques à engager. Il embauche les principaux collaborateurs et chefs de poste. En concertation avec le 1er assistant réalisateur et le régisseur général, le plan de travail est affiné, les décors sont repérés, les choix techniques du tournage et de la postproduction sont opérés.

Son travail est en fait une suite d'évaluations successives qui constituent autant de compromis entre les demandes de mise en scène et les contraintes financières. Pendant le tournage, il veille à son bon déroulement, gère le budget et la trésorerie. Représentant le producteur sur les lieux du tournage, il est garant de la sécurité des équipes sur les lieux de tournage et peut, en cas d'imprévus, prendre des décisions rapides.

PUBLIC CONCERNÉ

Profil professionnel des stagiaires

Directeurs de production ayant besoin de consolider leur compétences acquises sur le tas, assistants de production, directeurs de post-production, administrateurs de production, régisseurs généraux, assistants à la réalisation

Toute autre personne ayant un projet professionnel solide, une forte motivation et souhaitant comprendre les mécanismes pour mieux exercer leur activité dans la production.

Pré-requis, expérience professionnelle

- Un niveau correspondant aux pré-requis de niveau III et/ou une expérience professionnelle significative dans le secteur évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPF, et compatible avec une possibilité réaliste d'évolution vers le poste de directeur de production.
- entretien professionnel et dossier de pré-sélection sont indispensables au positionnement à l'entrée.

Compétences appréciées

- Maîtrise d'Excel
- Connaissance des postes du plateau.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

ENJEUX DES 6 SEMAINES

Comprendre les besoins des différents équipes d'un film

Connaitre l'étendu de ses missions et de celles de ses principaux interlocuteurs

Effectuer le « dépouillement » d'un scénario et établir une estimation des coûts

OBJECTIFS PRINCIPAUX

A l'issue de l'action de formation, les participants auront oeuvré afin d'acquérir les compétences suivantes :

- Savoir déterminer la faisabilité d'un film
- Connaître les différentes missions du directeur de production
- Connaître toutes les étapes de fabrication d'un film
- Comprendre le travail de chacun des membres de l'équipe et savoir le coordonner
- Maîtriser la préparation du film
- Savoir établir un devis de film
- Savoir organiser et gérer le tournage prévoir la post-production

OBJECTIFS DÉTAILLÉS

A l'issue de ce programme, les stagiaires devront être notamment capables d'assurer les missions suivantes :

- Analyser un scénario du point de vue de la direction de production
- Evaluer les besoins techniques et artistiques du film
- Etablir le plan de travail
- Chiffrer les différentes dépenses du film
- Négocier avec les chefs de poste et les agents de comédiens
- Encadrer l'administrateur de production

PLACEMENT A L'ISSUE DE LA FORMATION

ANNÉE DE CRÉATION : 1995

NOMBRE DE CANDIDATS PRÉSENTÉS : 929

TAUXE DE REUSSITE : 96%



EVOLUTION DU MÉTIER

Directeur de post-production
Producteur exécutif
Producteur délégué



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	175 heures - 25 jours - 5 semaines
Durée hebdomadaire :	35 heures : 9h30-13h30 - 14h30-17h30
Lieu de formation :	CEFPPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35
Prix :	4 200 euros HT
Date des sessions :	Du 18 mai au 19 juin 2026



FORMATEURS

Responsable pédagogique :	Michaël LEBLANC, Responsable pédagogique au CEFPPF
Formateur référent :	Directeur de production, membre de l'ADP (Association des Directeurs de Production)
Intervenants :	Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- A partir d'un cas réel de production d'un film, les stagiaires élaborent le devis détaillé d'un long métrage. Chacun des postes est étudié en relation avec les principaux collaborateurs de production, artistiques et techniques responsables du tournage, sous la direction du formateur-référent.
- 2 jours d'initiation au logiciel Movie Magic Budgeting



MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Supports fournis aux stagiaires :

- Dossier hebdomadaire de documentation.
- Devis de Long métrage et de série de fiction.

Moyens techniques

à la disposition des stagiaires :

- Logiciel Movie Magic Budgeting

Nombre de stagiaires par poste de travail : Un poste de travail Mac par personne pendant 6 semaines



MODALITÉS D'EVALUATION

Validation finale

QCM - questionnaire écrit

(2 heures de test - 2 heures de correction collective)

A partir d'un plan de travail d'un court métrage, le candidat devra commenter le dépouillement et devis

CONTENU DE L'ACTION

■ SEMAINE 1 :

1re journée :

Introduction à la formation et présentation du programme détaillé
Le directeur de production, de la préparation aux rendus

Les étapes de fabrication d'un long-métrage
Présentation du scénario servant de base à l'élaboration du devis
Présentation du devis type du plan comptable pour les films

2e journée :

La cession des droits de l'auteur au producteur
Les droits voisins et droits à l'image (comédiens, décors, affiches, œuvres d'art)
Les nouveaux modes de diffusion des œuvres et leurs conséquences juridiques.

3e journée :

Le contrat d'auteur
Les contrats artistes-interprètes

4e journée :

Le minutage des séquences et la durée du film
Le découpage technique

5e journée :

Détermination des besoins techniques et artistiques du film : le dépouillement

■ SEMAINE 2 :

1re journée :

L'équipe mise en scène
Les conventions collectives

2e journée :

Établissement du plan de travail du film

3e journée :

La sécurité sur les plateaux
Sensibilisation au dispositif «Lutte contre les VHSS»

4e journée :

Le planning de production
Étude du poste « Droits artistiques et frais annexes »

5e journée :

Étude du poste « Personnel »

■ SEMAINE 3 :

1re journée :

Étude du poste « Équipe artistique »

2e journée :

Étude du poste « charges sociales et fiscales »
Les contrats des techniciens et la gestion des salaires.

3e journée :

Etude du poste « Décors - costumes - maquillage - coiffure »

4e journée :

Etude du poste « Transports, défraitements, régie ».

5e journée :

L'équipe image
L'équipe machinerie
L'équipe d'électriciens

■ SEMAINE 4 :

1e journée :

Etude du poste « Moyens techniques »

2e journée :

Les étapes de la postproduction.

3e journée :

Le planning de postproduction du film.

4e journée :

Étude du poste « Postproduction Image et Son »

5e journée :

Déployer une démarche éco-responsable sur les tournages

■ SEMAINE 5 :

1^{re} journée :

Les assurances - La garantie de bonne fin

Étude du poste : « Assurances et frais divers »

Fin du devis

2e journée :

Les questions administratives du film

La situation budgétaire, outil de contrôle du budget

3e journée :

L'échéancier de trésorerie

L'escompte des contrats

Le crédit d'impôt national et international

4e journée :

Movie Magic Budgeting : utilisation d'un logiciel international (Théorie)

5e journée :

Movie Magic Budgeting : utilisation d'un logiciel international (Exercices)

Cas pratiques : Produire avec une plateforme (Netflix, Amazon...) et Coproduire avec les États-Unis

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ SEMAINE 1

■ 1^{re} journée :

Introduction à la formation : Le directeur de production

- Objectif : comprendre le rôle du directeur de production.
- Contenu : Les missions et les responsabilités du directeur de production.
Les relations du directeur de production avec le producteur et le réalisateur.

Les étapes de fabrication d'un long-métrage.

- Objectif : Appréhender les principes et des conditions de financement d'un film
- Contenu : Les différentes étapes de production d'un projet de long métrage.
Panorama des financements publics et privés.
Aperçu d'un montage financier de long-métrage.

Présentation du scénario servant de base à l'élaboration du devis.

- Objectif : Prendre connaissance de l'œuvre proposée, savoir l'évaluer et en comprendre les objectifs.
- Contenu : Lecture et commentaires du scénario envoyé aux stagiaires une semaine avant la formation en présence du réalisateur ou du premier assistant.

Présentation du devis type du plan comptable pour les films.

- Objectif : Etudier le devis-type et ses différents postes
- Contenu : Historique de la codification du devis type et de son usage professionnel ;
Etude des différents postes de manière exhaustive.

■ 2e et 3^e journées :

La cession des droits de l'auteur au producteur.

- Objectif : Rappeler les principes du droit d'auteur et leur application.
- Contenu : Rappel : Définition du droit d'auteur, de l'œuvre audiovisuelle et de sa divulgation.
Les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle :
 - l'évolution et la spécificité actuelle du droit d'auteur français,
 - la qualification du statut d'auteur et la nature de ses droits,
 - les ayant-droits à la qualité d'auteur,
 - les différentes formes d'œuvres,
 - les notions d'œuvres de collaboration, collectives et composites pour la détermination des apports de chaque participant
 - le droit moral et le droit patrimonial

Les différents textes relatifs aux droits des auteurs :

- les conventions internationales,
- le droit européen,
- le copyright.

La protection des œuvres :

- les droits à la paternité de l'œuvre,
- les critères et les formalités de protection de l'œuvre

Les problématiques du droit des auteurs :

- les problèmes soulevés par les nouveaux moyens de diffusion,

- les différentes formes d'atteintes à la perennité des œuvres,
 - les recours contre les infractions,
- Les atteintes aux droits d'auteurs.

Les artistes-interprètes : les droits voisins du droit d'auteur.

- Objectif : Comprendre la spécificité de la rémunération des artistes-interprètes
- Contenu : La rémunération supplémentaire sur les recettes du film après amortissement du coût du film.
Les sociétés de gestion des droits : ADAMI...

Les nouveaux modes de diffusion des œuvres (internet, téléphone, téléchargements) et leurs conséquences juridiques.

- Objectif : Connaître la réglementation en matière de droit d'auteur relative au web.
- Contenu : Nouveaux modes de consommation et d'exploitation des œuvres : modalités d'acquisition des droits d'auteurs et droits voisins.
La loi Création et Internet.

Le contrat d'auteur

- Objectif : savoir rédiger des contrats d'auteurs selon les obligations légales et les usages professionnels.
- Contenu : Définition des caractéristiques de la cession
Définition du contrat d'option..

Les contrats artistes-interprets

- Objectif : Connaitre les moyens d'application de la législation relative aux droits voisins des artistes-interprètes et la nécessité d'une
- Contenu : Le rôle des agents.
Les rapports des Producteurs avec les agents.
la négociation
Les salaires des comédiens.

Le droit à l'image.

- Objectif : Identifier les risques juridiques liés au droit à l'image.
- Contenu : Les atteintes au droit (le respect de la vie privée, des droits de la personnalité) ; les responsabilités civiles et pénales.

■ 4^e journée : **Le minutage**

- Objectif : Effectuer le minutage utile de chaque séquence pour évaluer la durée totale du film.
- Contenu : Evaluation du temps de tournage en tenant compte de la difficulté des séquences

Exercices pratiques :

Les stagiaires, répartis en groupes effectuent le minutage du film et commentent leur choix.

Le découpage technique

- Objectif : Savoir lire et interpréter un découpage technique
- Contenu : La représentation en plan de l'espace du tournage, de la position de la caméra, de la position des acteurs (et éventuellement de leurs déplacements.) et de la position du matériel

- (éclairage, grue, travelling etc.).
- vérifier la faisabilité sous contraintes des idées du réalisateur.
- estimer les coûts et le temps nécessaire au tournage.

■ 5^e journée

Le dépouillement Général.

- Objectif : Présentation et commentaires de la feuille de dépouillement.
- Contenu : Déterminer pour chaque séquence les besoins techniques et artistiques du film.
Exercices pratiques : Les stagiaires, répartis en groupes effectuent le dépouillement du film à budgétiser.

■ SEMAINE 2

■ 1^{re} journée :

L'assistant réalisateur.

- Objectif : Connaître le rôle et les responsabilités de l'assistant réalisateur.
- Contenu : Les étapes de son intervention.
Les relations avec le réalisateur.
Les relations avec le directeur de production.
L'équipe mise en scène.

La convention collective cinéma.

- Objectif : Connaître le champ d'application de la convention collective.
- Contenu : la réglementation
La durée de travail
Les grilles des salaires

■ 2^e journée :

Établissement du plan de travail.

- Objectif : Savoir construire un plan de travail à partir du dépouillement en fonction des impératifs du tournage.
- Contenu : L'élaboration du plan de travail :
 - le regroupement par lieux, décors, sous-décors ;
 - le regroupement par cachets de comédien et matériel technique ;
 - les méthodes utilisées : logiciel, plan de travail à baguettes ;
 - les relations du premier assistant avec le directeur de production, le chef décorateur et le régisseur général pendant l'établissement du plan de travail ;
 - l'utilité du plan de travail pour chaque membre de l'équipe ;

Exercice pratique :

Les participants effectuent le plan de travail du film.

■ 3^e journée

La sécurité sur les plateaux de tournage.

- Objectif : Connaître le rôle du CCHSCT et les principes généraux de prévention.
- Contenu : La prévention des risques professionnels
Les équipements obligatoires et les procédures obligatoires de prévention et de protection,
Les devoirs du responsable de production.
Les règles spécifiques aux travaux liés à la fabrication du programme et à leurs risques (installations électriques, travail en

hauteur, manutention, incendie, en cas d'accident...),

Sensibilisation au dispositif «Lutte contre les VHSS»

- Objectif : Etre Sensibilisé aux enjeux des violences et harcèlements sexistes et sexuels et ds risques encourus à la production
- Contenu : Les éléments du cadre légal et les responsabilités du producteur
Comprendre les mécanismes de Violence et Harcèlement, leurs causes et conséquences sur les victimes et agresseurs
Se positionner face aux situations de VHSS dans son environnement de travail

■ 4^e journée :

Présentation du planning de production du film.

- Objectif : Connaître les différents étapes de production et de postproduction d'un film (après les acceptations de financement).
- Contenu : Les étapes du film auxquelles le directeur est amené à collaborer.
 - préparation : casting, repérages, dépouillement, plan de travail, découpage technique, devis...
 - tournage : organisation du tournage ;
 - postproduction : montage, sonorisation, laboratoires.

Etude du poste « Droits artistiques et frais annexes ».

- Objectif : Savoir chiffrer le poste « Droits artistiques et frais annexes».
- Contenu : Evaluation des droits à prévoir pour les auteurs, dialogistes, réalisateur et musiciens ainsi que les frais afférents au manuscrit (traduction, duplication et divers).
Exercice pratique : Chiffrage du poste « Droits artistiques et frais annexes ».

■ 5^e journée :

Etude du poste « Personnel ».

- Objectif : Savoir évaluer et chiffrer le poste « Personnel ».
Evaluer des heures supplémentaires d'après le plan de travail pour prévoir des provisions sur le devis.
- Contenu : Exercice pratique : Chiffrage du poste « Personnel ».
• Les participants chiffreront le poste du devis en tenant compte du plan de travail et du planning de production qu'ils ont établis ;
• négociation des salaires : simulation de négociation avec un technicien.

■ SEMAINE 3

■ 1^{re} journée :

Etude du poste « Equipe artistique »

- Objectif : Savoir chiffrer le poste «Interprétation et agents»
- Contenu : Organisation du casting.
Evaluation du tarif des cachets des comédiens selon leur expérience et leur notoriété.
Négociation avec les agents artistiques.
Contrôle des contrats des comédiens et leur bonne exécution.
Exercice pratique : Chiffrage du poste « Equipe artistique » :
Les stagiaires chiffrent le poste concerné en tenant compte du plan de travail.
• Simulation de négociation avec un agent artistique.

■ 2^e journée :

Etude du poste « charges sociales et fiscales »

- Objectif : Savoir chiffrer le poste « charges sociales et fiscales ».
- Contenu : Exercice pratique :
 - Chiffrage du poste « Personnel et charges sociales » :
Les participants chiffrent le poste du devis en tenant compte du plan de travail et du planning de production qu'ils ont établis.
 - négociation des salaires : simulation de négociation avec un technicien.

Les contrats des techniciens et la gestion des salaires.

- Objectif : Savoir établir un bulletin de salaire et connaître les obligations sociales des techniciens et comédiens.
- Contenu : Les dispositions légales des contrats à durée déterminée et le statut des intermittents.
Les catégories de salariés et les différentes cotisations sociales.
Les bases de calcul des charges sociales et les abattements pour frais professionnels.

■ 3^e journée :

L'équipe décoration.

- Objectif : Connaître l'organisation de l'équipe de décoration, du travail du chef décorateur et l'évolution de la décoration avec le numérique.
- Contenu : Présentation du travail de chef décorateur.
Composition de son équipe (graphistes, infographistes).
Les conditions de tournage en studio, les règles de construction et d'implantation des décors, les aménagements spécifiques.
Les impératifs d'un tournage en décor naturel avec intervention de l'équipe décoration.
Calcul des temps d'aménagement des décors et leur livraison.
Le devis du chef décorateur qui tient compte des contraintes budgétaires.
L'utilisation du numérique et de l'informatique dans la conception et la construction des décors.

L'équipe maquillage / coiffure

- Objectif : Connaître le rôle du chef maquilleur et présentation de son équipe et de leurs besoins.
- Contenu : L'équipe maquillage - coiffure.
Evaluation et estimation des moyens matériels et financiers nécessaires aux opérations de maquillage et de coiffure à partir du dépouillement d'un scénario.

L'équipe costume

- Objectif : Connaître le rôle du chef costumier et présentation de son équipe et de leurs besoins.
- Contenu : L'équipe Costumes.
Evaluation et estimation des moyens matériels et financiers nécessaires aux opérations liées à la confection ou à la location de costumes à partir du dépouillement d'un scénario.

Chiffrage du poste « Décors - costumes - maquillage - coiffure».

- Objectif : Savoir chiffrer le poste « Décors - costumes - maquillage - coiffure ».
- Contenu : Exercice pratique : Chiffrer les décors, costumes,

le maquillage et la coiffure du film sur la base du dépouillement et du plan de travail.

■ 4^e journée :

L'équipe régie.

- Objectif : Connaître le rôle du régisseur général : son équipe, son rôle et ses responsabilités.
- Contenu : La place et l'importance du régisseur au sein de l'équipe du film.
Les étapes de son intervention.
Les différentes missions du régisseur général :
 - repérages ;
 - autorisations de tournage et de stationnement ;
 - relations avec les propriétaires des décors ;
 - installation et location des annexes (loges, bureaux..) ;
 - organisation et gestion des voyages, transports, repas.

Le régisseur général collaborateur directe du directeur de production.
La composition de l'équipe régie et le rôle alloué à chacun.
La problématique des tournages à Paris.

Etude du poste « Transports, défraiements, régie ».

- Objectif : Savoir chiffrer le poste « Transports, défraiements, régie » avant tournage.
- Contenu : Exercice pratique : les stagiaires effectuent le chiffrage du poste «transports, défraiements régie» du film en préparation et repérage.

■ 5^e journée :

matin :

L'équipe image.

- Objectif : Déterminer les tâches du directeur de la photographie et de son équipe.
Avoir des notions techniques des formats de prise de vues, du matériel utilisé ainsi que de la conception de la lumière pour estimer les besoins d'un film.
- Contenu : Présentation du métier de directeur de la photographie et de l'équipe image.
La relation du directeur de la photographie et du réalisateur.
Le choix du format de prise de vues.
Présentation des matériels de prise de vues (caméra et objectifs).
La sauvegarde des rushes lors des tournages en numérique.
Les techniques d'éclairage et le matériel à prévoir.
Les différences financières d'un tournage en argentique et un tournage en HD.

après-midi :

L'équipe machinerie (visite chez un loueur)

- Objectif : Présentation de l'équipe en charge de l'installation et la mise en œuvre de tous les moyens techniques nécessaires au matériel de prises de vues et des éclairages.
- Contenu : La liste du matériel caméra suivant le type de film.
Le matériel de machinerie nécessaire au film : dolly, grues, voitures travelling...
Estimation du temps d'installation et de réglage des supports de caméras (+ voitures travelling).

	Estimation du temps d'installation des éléments nécessaires pour le tournage (projecteurs, éléments de décor...). L'équipe d'électriciens (visite chez un loueur)
Objectif :	Connaitre le rôle des électriciens en préparation et sur le plateau
Contenu :	<p>La liste de matériel en fonction des scènes à tourner.</p> <p>Le temps de préparation.</p> <p>La sécurité sur le plateau.</p>

■ SEMAINE 4

■ 1^e journée :

Etude du poste « Moyens techniques ».

Objectif :	Evaluer les « Moyens techniques ». Savoir chiffrer le poste « Moyens techniques ».
Contenu :	<p>Exercice pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'une liste de matériel établie par le chef opérateur, le chef électricien et l'ingénieur du son (simulation de négociation matériel). <p>Exercice pratique : chiffrage du poste « Moyens techniques » en tenant compte du plan de travail.</p>

■ 2^e journée :

La Chaine de postproduction.

Objectif :	Identifier les étapes de la postproduction du film et anticiper les interactions entre directeur de production et directeur de postproduction.
Contenu :	<p>Rôles et matériel de postproduction</p> <p>Le cheminement de la postproduction</p>

■ 3^e journée :

Le planning de postproduction du film.

Objectif :	Planification de la post-production image et son.
Contenu :	Exercice pratique : Etablissement du planning de postproduction image et son, jusqu'au PAD (Prêt à diffuser).

■ 4^e journée :

Etude du poste «Postproduction image et son».

Objectif :	Appréhension du chiffrage de la postproduction.
Contenu :	<p>Attribution des moyens humains nécessaires pour garantir le bon déroulement de la postproduction d'un film.</p> <p>Etablissement du devis à partir du cahier des charges retenu, en tenant compte des moyens disponibles</p>

■ 5^e journée :

Déployer une démarche éco-responsable sur les tournages

Objectif :	Analyser les impacts et enjeux écologiques d'un projet cinématographique ou audiovisuel Mesurer l'empreinte carbone d'un projet audiovisuel Identifier des partenaires et prestataires écoresponsables
Contenu :	analyser un scénario et un budget sous l'angle de l'éco-production, construire une stratégie et un plan d'actions, conduire le changement, réaliser un rapport d'éco-production.

■ SEMAINE 5

■ 1^e journée :

Les contrats d'assurance.

Objectif :	Etre capable de négocier la couverture des risques de production pour une œuvre cinématographique et audiovisuelle.
Contenu :	<p>L'organisation des assurances dans le secteur cinématographique.</p> <p>La responsabilité civile.</p> <p>Les différents risques de production.</p> <p>Les circonstances aggravantes de ces risques.</p> <p>L'assurance négatif.</p> <p>La valeur des dommages et les montants des indemnisations.</p> <p>La BNC (Bonification pour Non Sinistre).</p> <p>L'assurance garantie de bonne fin.</p> <p>La prime d'assurance.</p>

Etude du poste : « Assurances et frais divers ».

Objectif :	Savoir chiffrer le poste « Assurances et frais divers ».
Contenu :	<p>Etude et chiffrage du poste « Publicité ».</p> <p>Calcul des frais d'enregistrement des contrats au RPCA.</p> <p>Evaluation des frais financiers.</p> <p>Evaluation des frais généraux et des imprévus du film.</p> <p>Exercice pratique : Les participants chiffreront les derniers postes du devis.</p>

Fin du devis.

Objectif :	Savoir analyser la totalité du devis.
Contenu :	Vérification du devis terminé et discussion sur la faisabilité du film.

■ 2^e journée :

Les questions administratives du film.

Objectif :	Connaître le rôle et les responsabilités de l'administrateur de production.
	Savoir lire un bulletins de paie
Contenu :	<p>les responsabilités de l'administrateur de production</p> <p>Le contrôle des contrats des comédiens et de leur bonne exécution.</p> <p>Les bulletins de salaires et les déclarations de charges sociales.</p>

La situation budgétaire, outil de contrôle du budget.

Objectif :	Effectuer un contrôle des dépenses.
Contenu :	<p>Le contrôle des coûts par rapport au devis.</p> <p>La comptabilisation des dépenses et l'élaboration hebdomadaire du compte film.</p> <p>La réintégration de la comptabilité analytique du film à la comptabilité générale de la société de production.</p>

■ 3^e journée :

L'échéancier de trésorerie.

Objectif :	Savoir établir un échéancier de trésorerie.
Contenu :	Exercice pratique : établissement de l'échéancier des dépenses et des ressources du film.

L'escompte des contrats.

Objectif : Comprendre comment s'organise l'escompte des contrats.

Contenu : Relation entre l'échéancier de dépenses et rentrées des financements.

Détermination des contrats à escompter et les dates d'escompte.

Evaluation des frais financiers à prévoir.

Les sociétés d'escompte et la garantie de l'IFCIC.

Le crédit d'impôt national et international.

Objectif : Connaitre la procédure de mise en œuvre du crédit d'impôt national et international.

Contenu : Historique de la mise en place du crédit d'impôt.
Les conditions d'attribution.

Les dépenses éligibles.

Les délais et formalités du dépôt de demande de crédit d'impôt.

■ 4^e et 5^e journée :

Movie Magic Budgeting : utilisation d'un logiciel international.

Objectif : Utiliser le logiciel Movie Magic Budgeting et comprendre l'environnement de la production des plateformes ou coproduction étrangères.

Contenu : Présentation du logiciel Movie Magic Budgeting et de ses fonctions

Explication de l'ensemble des fonctionnalités de Movie Magic Budgeting, dans sa dernière version (alternance cours/ exercices pratiques)

Cas pratiques : Produire avec une plateforme (Netflix, Amazon...) et Coproduire avec les Etats-Unis.

Objectif : Mise en Pratique (long métrage et série TV)

Contenu : La négociation des contrats de co-production.
Le crédit d'impôt international

Bilan du stage

Validation finale pour l'obtention d'un certificat de fin de formation :

Dernière demi-journée :

Cette évaluation sous forme d'un QCM vise à vérifier si le stagiaire maîtrise les fondamentaux du travail d'un.e directeur.trice de production

En outre, l'évaluation permettra d'évaluer s'il/elle est capable de lire, analyser, expliquer et justifier un devis de production ainsi qu'un plan de travail, en tenant compte des contraintes artistiques, techniques, humaines, réglementaires et budgétaires du projet.

Elle vise également à mesurer sa capacité à anticiper les risques de production, à organiser les moyens nécessaires (équipe, matériel, logistique) et à proposer des solutions réalistes pour respecter les objectifs de fabrication (qualité, planning, budget).

Modalités : Deux heures de questionnaire écrit suivies de deux heures de correction orale en groupe.



C.G.V. conditions générales de vente

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPP doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPP et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPP et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPP. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

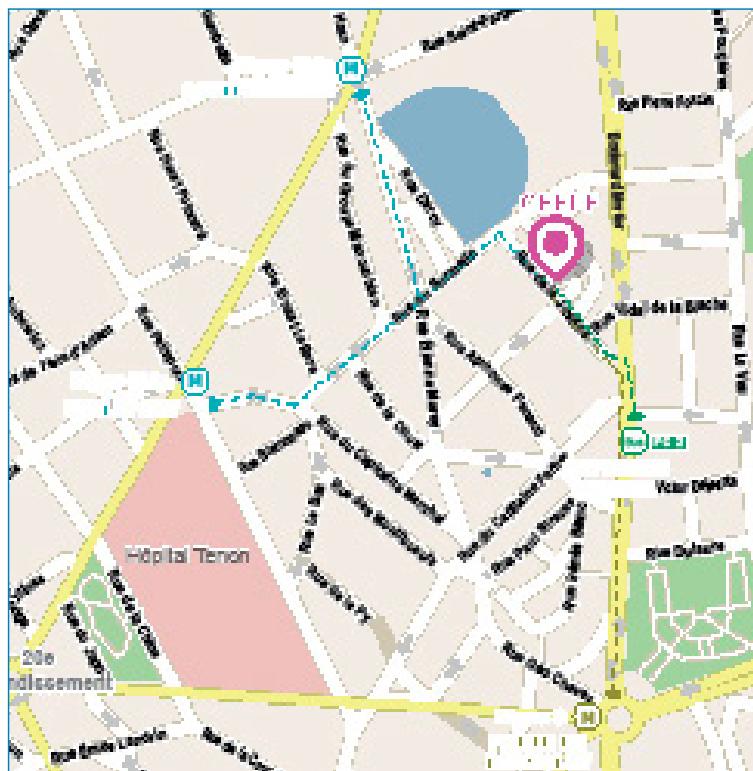
V . GARANTIES

Le CEFPP ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPP se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



■ ACCUEIL DU PUBLIC
19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

■ NOUS CONTACTER
PAR COURRIER
19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

Standard : 01 40 30 22 35
Email : info@cepf.com

www.cepf.com

retrouvez-nous sur Facebook
 <https://www.facebook.com/cepf.centredeformation/>

Données cartographiques © OpenStreetMap et ses contributeurs, CC-BY-SA

Le CEFPF dispose, au 19 rue de la Justice, de salles accessibles aux personnes en situation d'handicap